	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie: 26/7/2021 PAGE 1 SUR 16
	PRODUIT: V LIVING WHEEL CLEANER - NETTOYEUR DE JANTES	

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE

1.1 – Identifiant du produit:

V Living Wheel Cleaner – NETTOYEUR DE JANTES
UFI: 7TVH-80UQ-X002-KAKC

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation pertinente: Détergent pour le nettoyage des jantes

Utilisations déconseillées: toutes les utilisations non spécifiées dans cette section ou dans la section 7.3.

1.3 - Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur :

Vegas Cosmetics GmbH

Otto-Hahn-Str. 13

64823 Groß-Umstadt

Tel: +49 (06078) 9678110

Email: info@vegascosmetics.de

1.4 - Numéro de téléphone d'urgence

Centre d'information contre les empoisonnements Bonn

Tel: +49 0228 /19240

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 – Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé et étiqueté conformément au RÈGLEMENT 1272/2008 (CLP).

Eye Dam 1: Provoque de graves lésions des yeux., Catégorie, 1, H318

Met Corr 1: Peut être corrosif pour les métaux, Catégorie 1, H290

2.2 - Éléments d'étiquetage



Danger

Mentions de danger

Eye Dam 1 – H318 – Provoque de graves lésions des yeux.

Met Corr 1: H290 – Peut être corrosif pour les métaux.

Recommandations de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 – Tenir hors de portée des enfants.

P234 – Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer..

P310 – Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie: 26/7/2021 PAGE 2 SUR 16
	PRODUIT: V LIVING WHEEL CLEANER - NETTOYEUR DE JANTES	

P390 – Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans

Substances contribuant à la classification:

EDTA DE TETRASODIUM (CAS : 64-02-8), Alcools en C12-13 ramifiés et linéaires, éthoxylés (CAS : 160901-19-9)

UFI: 7TVH-80UQ-X002-KAKC

2.3 – Autres dangers

Le produit ne répond pas aux critères PBT/vPvB

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 – Substances

Non applicable

3.2 – Mélanges

Description chimique : Mélange à base de tensioactifs et d'agents complexants.

Selon l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (point 3), le produit contient :

Composant	Concentration	N° CAS / N° EINECS	ENREGISTREMENT REACH	Classification/ Mot de signalisation	Pictogrammes/ mentions de danger
Éthylènediamine-tétraacétate de tétrasodium (1)	<5%	64-02-8 200-573-9	01-2119486762--27-x	Auto-classification :Acute tox 4, Eye Dam 1, STOT RE 2: Danger	GHS05, GHS07, GHS08 H302+H3332, H318, H373
Alcools C12-C13, ramifiés et linéaires, éthoxylés (1)	<5%	160901-19-9 931-954-4	01-2119490233-42-x	Auto-classification Eye Irrit 2 Attention	GHS09 H400, H412
Nitrilotriacétate trisodique (1)	<5%	5064-31-3 225-768-6	01-2119519239-36-x	Harmonisé Acute tox 4, Carc 2, Eye irrit 2 Attention	GHS07, GHS08 H302, H351, H319
Hydroxyde de sodium (1)	<5%	1310-73-2 215-185-5	01-2119457892-27-x	Auto-classification Eye Dam 1, Met Corr 1, Skin Corr 1A Danger	GHS05 H318, H290, H314


(1) Substance qui présente un risque pour la santé ou l'environnement et qui répond aux critères fixés par le règlement (UE) n° 2020/878.

Pour plus d'informations sur la dangerosité de la substance, voir les sections 11, 12 et 16.

SECTION 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 - Description des mesures de premiers secours:

Les symptômes comme conséquence de l'intoxication peuvent se présenter après l'exposition, donc en cas de doute, d'exposition directe au produit chimique ou de persistance du symptôme, consulter un médecin, en

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie: 26/7/2021 PAGE 3 SUR 16
	PRODUIT: V LIVING WHEEL CLEANER - NETTOYEUR DE JANTES	

montrant la FDS de ce produit.

Par inhalation :

Ce produit ne contient pas de substances classées comme dangereuses par inhalation. Toutefois, en cas de symptômes d'intoxication, il est recommandé d'éloigner la personne concernée du lieu d'exposition et de lui fournir de l'air frais. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Par contact avec la peau :

Il s'agit d'un produit non classé comme dangereux au contact de la peau. Toutefois, en cas de contact avec la peau, enlever les vêtements et les chaussures contaminés et nettoyer la peau à l'eau froide et au savon doux. En cas de maladie, il est important de consulter un médecin.

Par le contact visuel :

Rincez les yeux avec beaucoup d'eau à température ambiante pendant au moins 15 minutes. Évitez de fermer les yeux. Si la personne affectée porte des lentilles de contact, celles-ci doivent être retirées tant qu'elles ne sont pas collées à l'œil, car des dommages supplémentaires peuvent survenir. Dans tous les cas, après lavage, consultez un médecin dès que possible avec la FDS du produit.

Par ingestion/aspiration :

Ne provoquez pas de vomissements, si cela se produit, gardez la tête penchée en avant pour éviter l'aspiration. Maintenez la personne affectée au repos. Rincez la bouche et la gorge car il est possible qu'elles aient été affectées par l'ingestion.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Les effets aigus et différés sont ceux indiqués aux points 2 et 11.

4.3 - Indication de l'attention médicale urgente et du traitement spécial nécessaire :

Non pertinent

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 - Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés :

Produit ininflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. En cas d'inflammation due à la manipulation, utiliser de préférence des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC), conformément au règlement sur les installations de protection contre l'incendie.

Moyen d'extinction inapproprié :

Non pertinent

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion ou la décomposition thermique génère des sous-produits de réaction qui peuvent être hautement toxiques et, par conséquent, présenter un risque élevé pour la santé.


5.3 - Recommandations pour le personnel de lutte contre l'incendie :

Selon l'ampleur de l'incendie, il peut être nécessaire de porter des vêtements de protection complets et un équipement respiratoire autonome. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments agissants (couvertures anti-feu, pharmacie portable, etc.) conformément à la directive 89/654/CE.

Dispositions supplémentaires :

Agir conformément au plan d'urgence interne et aux fiches d'information sur les mesures à prendre en cas d'accidents et d'autres urgences. Supprimez toute source d'inflammation. En cas d'incendie, refroidir les conteneurs et les réservoirs de stockage des produits susceptibles de s'enflammer, d'exploser ou de "BLEVER" à la suite de températures élevées. Évitez de déverser les produits utilisés pour éteindre l'incendie dans le milieu aquatique.

SECTION 6. MESURES CONTRE LES REJETS ACCIDENTELS

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie: 26/7/2021 PAGE 4 SUR 16
	PRODUIT: V LIVING WHEEL CLEANER - NETTOYEUR DE JANTES	

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Isolez les fuites lorsque cela ne présente pas de risque supplémentaire pour les personnes effectuant cette tâche. En cas d'exposition potentielle au produit déversé, l'utilisation d'un équipement de protection individuelle est obligatoire (voir section 8). Evacuer la zone et éloigner les personnes non protégées.

6.2 - Précautions pour l'environnement :

Produit non classé comme dangereux pour l'environnement. Tenir à l'écart des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

6.3 - Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Il est recommandé de :

Absorber le déversement avec du sable ou un absorbant inerte et le déplacer dans un endroit sûr. Ne pas absorber avec de la sciure de bois ou d'autres absorbants combustibles. Pour toutes les considérations relatives à l'élimination, voir la section 13.

6.4 - Référence à d'autres sections :

Voir les sections 8 et 13.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre :

A. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Respecter la législation en vigueur en matière de prévention des risques professionnels. Gardez les récipients hermétiquement fermés. Contrôlez les déversements et les déchets et éliminez-les par des méthodes sûres (section 6). Éviter tout débordement du récipient. Maintenir l'ordre et la propreté dans les lieux où sont manipulés des produits dangereux.

B. Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions.

Produit ininflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. Il est recommandé de transporter le produit à faible vitesse afin d'éviter la génération de charges électrostatiques pouvant affecter les produits inflammables. Voir la section 10 pour les conditions et les matériaux à éviter.

C. Recommandations techniques pour prévenir les risques ergonomiques et toxicologiques.

Ne pas manger ou boire pendant la manipulation, se laver les mains ensuite avec des produits de nettoyage appropriés.

D. Recommandations techniques pour prévenir les risques environnementaux.

Il est recommandé d'avoir un matériau absorbant à proximité (voir section 6.3).

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

A. Mesures techniques de stockage

Température minimale : 5 °C
 Température maximale : 30 °C
 Durée maximale : 6 mois

B. Conditions générales de stockage.

Évitez les sources de chaleur, les radiations, l'électricité statique et le contact avec les denrées alimentaires. Pour plus d'informations, voir la section 10.5.

7.3 - Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) :

A l'exception des indications déjà spécifiées, il n'est pas nécessaire de faire des recommandations particulières concernant les utilisations de ce produit.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 - Paramètres de contrôle :

Substances dont les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être contrôlées dans l'environnement de travail

Décret-loi 24/2012 modifié par DL 88/2015, DL 41/2018 et DL 1/2021 :

NP 1796 : 2014

Hydroxyde de sodium, CAS 1310-73-2, EINECS : 215-185-5

Valeurs limites environnementales

ELV-MP

CD-EV

2 mg/m³DNEL (trabalhadores):

Hydroxyde de sodium, CAS 1310-73-2, EINECS: 215-185-5

	Systématique		Locaux	
	Courte exposition		Longue exposition	
inhalation	Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent	1 mg/m ³
peau	Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent
Orale	Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent

Ethylènediammonetétracétate de tétrasodium, CAS: 64-02-8, EINECS: 200-573-9

	Systématique		Locaux	
	Courte exposition		Longue exposition	
inhalation	Non pertinent	3 mg/m ³	Non pertinent	1,5 mg/m ³
peau	Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent
Oral	Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent

Nitrileacétate trisodique, CAS: 5064-31-3, EINECS: 225-768-6

	Systématique		Locaux	
	Courte exposition		Longue exposition	
inhalation	9,6 mg/m ³	Non pertinent	3,2 mg/m ³	Non pertinent
peau	Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent
Oral	Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent

DNEL ((main-d'œuvre):

Hydroxyde de sodium, CAS 1310-73-2, EINECS: 215-185-5

	Systématique		Locaux	
	Courte exposition		Longue exposition	
inhalation	Não relevante	Não relevante	Non pertinent	1 mg/m ³
peau	Não relevante	Não relevante	Non pertinent	Non pertinent
Oral	Não relevante	Não relevante	Non pertinent	Non pertinent

Ethylènediammonetétracétate de tétrasodium, CAS: 64-02-8, EINECS: 200-573-9

	Systématique		Locaux	
	Courte exposition		Longue exposition	
inhalation	Non pertinent	1,2 mg/m ³	Não relevante	0,6 mg/m ³
peau	Non pertinent	Não relevante	Não relevante	Non pertinent

PRODUIT: V LIVING WHEEL CLEANER - NETTOYEUR DE JANTES

Orale	Non pertinent	Não relevante	25 mg/kg	Non pertinent
Alcools C12-C13- ramifiés et linéaires, éthoxylés, CAS: 160901-19-9, EINECS: 931-954-4				
	Systématique	Locaux	Systématique	Locaux
	Courte exposition		Longue exposition	
inhalation	Non pertinent	Non pertinent	87 mg/m3	Non pertinent
peau	Non pertinent	Non pertinent	1250 mg/kg	Non pertinent
Orale	Non pertinent	Non pertinent	25 mg/kg	Non pertinent
Nitrileacétate trisodique, CAS: 5064-31-3, EINECS: 225-768-6				
	Systématique	Locaux	Systématique	Locaux
	Courte exposition		Longue exposition	
inhalation	2,4 mg/m3	Non pertinent	0,8 mg/m3	Non pertinent
peau	Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent
Orale	0,9 mg/kg	Non pertinent	0,3 mg/kg	Non pertinent

PNEC:

Ethylènediammonetétracétate de tétrasodium CAS: 64-02-8, EINECS: 200-573-9

STP	43 mg/L	eau douce	2,2 mg/L
Sol	0,72mg/kg	eau de mer	0,22 mg/L
Suspension	1,2 mg/L	Sédiments (eau douce)	Non pertinent
Oral	0,056 g/kg	Sédiments (eau de mer)	Non pertinent

Alcools C12-C13- ramifiés et linéaires, éthoxylés, CAS: 160901-19-9, EINECS: 931-954-4

STP	10000 mg/L	eau douce	0,08 mg/L
Sol	1mg/kg	eau de mer	0,088 mg/L
Suspension	0,003 mg/L	Sédiments (eau douce)	63,83 mg/kg
Oral	Non pertinent	Sédiments (eau de mer)	6,38 mg/kg

Nitrileacétate trisodique, CAS: 5064-31-3, EINECS: 225-768-6


STP	270 mg/L	eau douce	0,93 mg/L
Sol	Non pertinent	eau de mer	0,093 mg/L
Suspension	0,8 mg/L	Sédiments (eau douce)	Non pertinent
Oral	Non pertinent	Sédiments (eau de mer)	Non pertinent

8.2 - Contrôle de l'exposition :

A -Mesures générales de sécurité et d'hygiène dans l'environnement de travail.

Comme mesure préventive, nous recommandons l'utilisation d'un équipement de protection individuelle de base, avec le "symbole CE" correspondant. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, classe de protection, etc.), consultez la notice d'information fournie par le fabricant de l'EPI. Les indications contenues dans cette section se rapportent au produit pur. Les mesures de protection du produit dilué peuvent varier en fonction de son degré de dilution, de son utilisation, de sa méthode d'application, etc. Afin de déterminer la conformité de l'installation de douches d'urgence et/ou de laveurs d'yeux dans les entrepôts, il convient de prendre en compte la réglementation relative au stockage des produits chimiques applicable dans chaque cas. Pour plus d'informations, voir les sections 7.1 et 7.2.

Toutes les informations présentées ici constituent une recommandation, et il est nécessaire que les services de prévention des risques professionnels les mettent en œuvre lorsqu'ils ignorent les mesures de prévention supplémentaires dont l'entreprise peut disposer.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie: 26/7/2021 PAGE 7 SUR 16
	PRODUIT: V LIVING WHEEL CLEANER - NETTOYEUR DE JANTES	

B -Protection respiratoire :

L'utilisation d'équipements de protection sera nécessaire en cas de formation de brouillard ou en cas de dépassement des limites d'exposition professionnelle.

C -Protection spécifique des mains.

- Protection obligatoire des mains. Gants de protection contre les risques mineurs. CE Cat I
 - Observations : Remplacez-les avant tout signe de détérioration. Pour des périodes d'exposition prolongées au produit pour les utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d'utiliser des gants CE III. Selon la norme EN 420 : 2004+A1 : 2010 et EN ISO 374-1 : 2016+A1 : 2018.

D - Protection des yeux et du visage

- Protection obligatoire du visage : Lunettes de protection contre les éclaboussures/projections panoramiques, CE CAT II, Normes EN 166 : 2001, EN ISO 4007 : 2018
 - Remarques : Nettoyez quotidiennement et désinfectez périodiquement selon les instructions du fabricant. Il est recommandé de l'utiliser en cas de risque d'éclaboussures.

E - Protection du corps

- Protection corporelle obligatoire, Vêtements de travail, Marquage CE Cat I, Remarques : à remplacer au moindre signe de détérioration. Pour des périodes prolongées d'exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, la norme CEIII est recommandée, conformément aux normes EN ISO 6529 : 2013, EN ISO 6530 : 2005, EN ISO 13688 : 2013, EN 464 : 1995.
 - Protection obligatoire des pieds. Chaussures de travail antidérapantes, marquage CE Cat II, EN ISO 20347 : 2012. Observations : Remplacez les bottes à tout signe de détérioration. Pour les périodes prolongées d'exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d'utiliser CE III conformément à EN ISO 20345 : 2012 et EN 13832-1 : 2007.

F - Mesures d'urgence supplémentaires

- Douche de sécurité, Normes ANSI 2358-1 : 2011, ISO 3864-1 : 2011, ISSO 3864-1 : 2011
 - Lave-yeux, Normes DIN 12 899, ISO 3864-1 : 2011, ISO 3864-4 : 2011

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Compte tenu de la législation européenne sur la protection de l'environnement, il est recommandé d'éviter tout déversement du produit et de son emballage dans l'environnement. Pour plus d'informations, voir la section 7.1.D.

Composés organiques volatils :

En application du décret législatif n° 127/2013 (directive 2010/75/UE), ce produit présente les caractéristiques suivantes :

C.O.V. (alimentation) : 0 % poids
 Densité COV à 20°C : 0,01 kg/m³ (0,01 g/L)
 N° Carbone : 12
 Poids moléculaire moyen : 184,3

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 – Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base:

État physique à 20°C	Liquide
Température d'ébullition à la pression atmosphérique	100 - 1390 °C
Pression de vapeur à 20°C	2350 Pa
Pression de la vapeur à 50°C	12380,97 Pa (12,38 kPa)
Taux d'évaporation à 20°C	Non pertinent *
Densité, 20°C	1045,6 kg/m ³
Densité relative, 20°C	1,046
Viscosité dynamique, 20°C	Non pertinent *

Viscosité cinématique, 20°C	Non pertinent *
Concentration	Non pertinent *
pH	Non pertinent *
Densité de vapeur, 20°C	Non pertinent *
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non pertinent *
Solubilité dans l'eau, 20°C	Non pertinent *
Propriété de solubilité	Non pertinent *
Température de décomposition	Non pertinent
Point de fusion/point de congélation	Non pertinent
Température d'inflammation	Non inflammable (>60°)
Température d'auto-inflammation	320°C
Limite inférieure d'inflammabilité	Non pertinent *
Limite supérieure d'inflammabilité	Non pertinent *

9.2 – Autres informations :

Tension superficielle, 20°C : Non pertinent*.

Indice de réfraction : non pertinent *

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 - Réactivité :

Aucune réaction dangereuse n'est attendue si les instructions techniques de stockage des produits chimiques sont respectées.

10.2 - Stabilité chimique :

Chimiquement stable dans les conditions de manipulation, de stockage et d'utilisation.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses :

Dans ces conditions, les réactions dangereuses ne devraient pas produire de pression ou de températures excessives.

10.4 - Conditions à éviter :

Applicable à la manipulation et au stockage à température ambiante :


- Choc et friction : Non applicable
- Contact avec l'air : Non applicable
- Chauffage : Non applicable
- Lumière du soleil : Non applicable
- Humidité : Non applicable

10.5 - Matériaux incompatibles :

- Acides : éviter les acides forts
- Eau : non applicable
- Matériaux oxydants : Précaution
- Matériaux combustibles : Non applicable
- Autres : Non applicable

10.6 - Produits de décomposition dangereux :

Voir les sections 10.3, 10.4 et 10.5 pour les produits de décomposition spécifiques. Selon les conditions de décomposition, des mélanges complexes de substances chimiques peuvent être libérés à la suite de la décomposition : dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone et autres composés organiques.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie: 26/7/2021 PAGE 9 SUR 16
	PRODUIT: V LIVING WHEEL CLEANER - NETTOYEUR DE JANTES	

SECTION 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1 - Informations sur les effets toxicologiques :

Aucune donnée expérimentale n'est disponible pour le produit lui-même concernant les propriétés toxicologiques

Effets dangereux sur la santé :

En cas d'exposition répétée, prolongée ou à des concentrations supérieures à celles établies par les limites d'exposition professionnelle, des effets néfastes sur la santé peuvent survenir selon la voie d'exposition :

A. Ingestion (effet aigu) :

- Toxicité aiguë : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et aucune substance n'est classée comme dangereuse par ingestion. Voir la section 3 pour plus d'informations.
- Corrosivité/Irritation : Produit corrosif : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et ne contient aucune substance classée comme dangereuse pour cet article, voir section 3.

B. Inhalation (effet aigu) :

- Toxicité aiguë : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et ne présente pas de substances classées comme dangereuses par inhalation. Pour plus d'informations, voir la section 3
- Corrosivité/Irritation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et ne contient aucune substance classée comme dangereuse pour cet article. Voir la **section 3**.

C. Contact avec la peau et les yeux (effet aigu) :

- Contact avec la peau : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et ne montrent aucune substance classée comme dangereuse pour cet article. Voir la section 3.
- Contact avec les yeux : Lésions oculaires importantes après contact

D. Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction) :

- Cancérogénicité : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et aucune substance n'est classée comme dangereuse pour les effets décrits. Pour plus d'informations, voir la section 3.
- IARC : Non pertinent
- Mutagénicité : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et ne présente aucune substance classée comme dangereuse pour cet article. Voir la section 3 pour plus d'informations.
- Toxicité pour la reproduction : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, ne présentant aucune substance classée comme dangereuse pour cet article. Pour plus d'informations, voir la section 3.

E. Effets de sensibilisation :

- Respiratoire : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et ne présente pas de substances classées comme dangereuses ayant des effets sensibilisants. Pour plus d'informations, voir la section 3.
- Cutané : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et ne présente aucune substance classée comme dangereuse pour cet article. Pour plus d'informations, voir la section 3.

F. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT), durée d'exposition :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis présentant des substances classées comme dangereuses pour cet article. Pour plus d'informations, voir la section 3.

G. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT), exposition répétée :

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT), exposition répétée : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, ne montrant aucune substance classée comme dangereuse pour cet article. Voir la section 3 pour plus d'informations.
- Peau : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, ne montrant aucune substance classée comme dangereuse pour cet article. Pour plus d'informations, voir la section 3.

H- Risque d'aspiration :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant présente des substances classées comme dangereuses pour cet article. Pour plus d'informations, voir la section 3.

Autres informations : Non pertinent

Informations toxicologiques spécifiques à la substance:

Hydroxyde de sodium, CAS 1310-73-2, EINECS: 215-185-5
1

	Toxicité aiguë	Genre
CL50 inhalation	>5 mg/L(4 h)	
DL50 peau	>2000 mg/Kg	
DL50 Orale	>2000 mg/Kg	

Ethylènediammonetétracétate de tétrasodium, CAS: 64-02-8, EINECS: 200-573-9

	Toxicité aiguë	Genre
CL50 inhalation	11 mg/L(4 h) (ATEi)	
DL50 peau	>2000 mg/Kg	
DL50 Orale	1913 mg/Kg	rat

Alcools C12-C13- ramifiés et linéaires, éthoxylés, CAS: 160901-19-9, EINECS: 931-954-4

	Toxicité aiguë	Genre
CL50 inhalation	>20 mg/L(4 h)	
DL50 peau	>2000 mg/Kg	
DL50 Orale	500 mg/Kg	rat

Estimation de la toxicité aiguë (ATE mix):

	ATE mix	Ingrédients dont la toxicité aiguë est inconnue
Inhalation	323,53 mg/L (4 h) (méthode de calcul)	0%
peau	>2000 mg/kg (méthode de calcul)	Non applicable
Orale	12857,91 mg/Kg (méthode de calcul)	0%

SECTION 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune donnée expérimentale sur les propriétés écotoxicologiques du produit lui-même n'est disponible.

12.1 - Toxicité:

Hydroxyde de sodium, CAS 1310-73-2, EINECS: 215-185-5

	Toxicité aiguë	Espèce	Genre
CL50	189 mg/L (48h)	Leuciscus idus	Poisson
EC50	3 mg/L	Grangon grangon	Crustacés
EC50	Non pertinent		

Ethylènediammonotétracétate de tétrasodium, CAS: 64-02-8, EINECS: 200-573-9

PRODUIT: V LIVING WHEEL CLEANER - NETTOYEUR DE JANTES

CL50	121 mg/L (96h)	Lepomis macrochirus	Poisson
EC50	140 mg/L (24 h)	Daphnia magna	Crustacés
EC50	Non pertinent		

Alcools C12-C13- ramifiés et linéaires, éthoxylés, CAS: 160901-19-9, EINECS: 931-954-4

CL50	>0,1 - 1 mg/L (96h)		Poisson
EC50	>0,1 - 1 mg/L (48 h)		Crustacés
EC50	>0,1 - 1 mg/L (72 h)		Algues

Nitriloacétate trisodique, CAS: 5064-31-3, EINECS: 225-768-6

CL50	240,4 1 mg/L (96h)	Carassius auratus	Poisson
EC50	950 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacés
EC50	510 mg/L (72 h)	Mycrocystis aeruginosa	Algues

12.2 - Persistance et dégradabilité

Non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Ethylènediammonetétracétate de tétrasodium, CAS : 64-02-8, EINECS : 200-573-9

Potentiel de bioaccumulation

BCF 2

Log POW -1,3

Potentiel faible

12.4 Mobilité au sol:

Ethylènediammonotétracétate de tétrasodium, CAS: 64-02-8, EINECS: 200-573-9

Absorption/désorption

KOC 1046

Conclusion Basse

Tension superficielle Non pertinent

Volatilité

Henry 0 Pa m³/mol

Sol sec Non

Sol humide Non

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Le produit ne répond pas aux critères PBT/vPvB

12.6 Autres effets indésirables:

Non décrit

SECTION 13. CONSIDÉRATION D'ÉLIMINATION

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Code : 20 01 30* - Détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

Type de déchet (Règlement UE 1357/2014) : non dangereux.

Type de déchets (Règlement UE 1357/2014) : Non pertinent

Gestion des déchets (élimination et valorisation) :

Consulter le gestionnaire agréé des déchets pour les opérations de valorisation et d'élimination, conformément à l'annexe 1 et à l'annexe 2 (directive 2008/98/CE, ordonnance n° 209/2004 du 3 mars, décret-loi n° 73/2011). Conformément aux codes 15 01 (Décision de la Commission 2014/955/UE), dans le cas où l'emballage a été en contact direct avec le produit, il sera traité de la même manière que le produit lui-même, sinon il sera traité comme un déchet non dangereux. Le rejet dans les eaux usées n'est pas recommandé. Voir la section 6.2.

Dispositions relatives à la gestion des déchets :

Conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), les dispositions communautaires ou nationales relatives à la gestion des déchets sont présentées.

Législation européenne : Directive 2008/98/CE, Décision de la Commission 2014/955/UE, Règlement (UE) n° 1357/2011. Législation nationale : décret-loi n° 73/2011

SECTION 14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Transport terrestre de marchandises dangereuses :

En application de l'ADR 2021 et du RID 2021 :

14.1 - Numéro ONU	UNI 1760
14.1 – Désignation officielle des transports	LIQUIDO CORROSIVO, NSA (Hidróxido de sódio)
14.3 – Classification des risques liés au transport	8
Étiquettes	8
14.4 – Groupe d'emballage	II
14.5 – Risques pour l'environnement	Não
14.6 – Précautions particulières pour l'utilisateur	
Dispositions particulières	274
Code de restriction des tunnels	E
Propriétés physico-chimiques	Voir section 9
Quantités limitées	5 L
14.7 – Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL et le code IBC	Non pertinent

Transport aérien de marchandises dangereuses :

En application IATA/ICAO 2021 :

14.1 Numéro ONU	UNI 1760
14.1 – Désignation officielle de l'ONU en matière de transport	LIQUIDO CORROSIVO, NSA (Hidróxido de sódio)
14.3 – Classification des risques liés au transport	8
Étiquettes	8
14.4 – Groupe d'emballage	II
14.5 – Risques pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur	
Propriétés physico-chimiques	Ver secção 9
14.7 – Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL et le code IBC	Non pertinent

Transport de marchandises dangereuses par voie maritime :

En application IMDG 39-18 :

14.1 - Numéro ONU	UNI 1760
14.1 – Désignation officielle de l'ONU en matière de transport	LIQUIDO CORROSIVO, NSA (Hidróxido de sódio)
14.3 – Classification des risques liés au transport	8
Étiquettes	8
14.4 – Groupe d'emballage	II
14.5 – Risques pour l'environnement	Não
14.6 – Précautions particulières pour l'utilisateur	
Dispositions particulières	274, 223

Code de restriction des tunnels Propriétés physico-chimiques Quantités limitées Groupe de ségrégation	F-A, S-B Voir section 9 5 L Non pertinent
14.7 – Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL et le code IBC	Non pertinent

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange :

Candidat à l'autorisation en vertu du règlement (CE) 1907/2006 (REACH) : Non pertinent.

Substances incluses dans l'annexe XIV de REACH (liste d'autorisation) et date d'expiration : Non pertinent

Règlement (CE) 1005/2009, relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Sans objet.

Article 95 du règlement (UE) n° 528/2012 : non pertinent.

RÈGLEMENT (UE) n° 649/2012, concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non pertinent.

Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents :

Conformément à ce règlement, le produit est conforme à ce qui suit :

Les agents de surface contenus dans ce mélange sont conformes au critère de biodégradabilité stipulé dans le règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents. Les données à l'appui de cette affirmation sont à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront fournies sur demande directe ou sur demande d'un producteur de détergents..

Étiquetage du contenu:

Composants	Intervalo de concentração
EDTA et ses sels	< 5% m/m
Agents de surface non ioniques	<5% m/m
Parfums	

Cleanright (www.cleanright.eu) ©A.I.S.E:



Tenir hors de portée des enfants;




Éviter le contact avec les yeux. En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau.



Les personnes ayant une peau sensible ou abîmée doivent éviter tout contact prolongé avec le produit.



Conserver uniquement dans le récipient d'origine

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie: 26/7/2021 PAGE 14 SUR 16
	PRODUIT: V LIVING WHEEL CLEANER - NETTOYEUR DE JANTES	

DL 150/2015 (SEVESO III):

Non pertinent

Limitation de la commercialisation et de l'utilisation de certaines substances et mélanges dangereux (annexe XVII, REACH) :

Ne doit pas être utilisé dans :

- les objets décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur au moyen de différentes phases, par exemple dans les lampes décoratives et les cendriers,
- les masques et les blagues,
- des jeux pour un ou plusieurs participants, ou tout objet destiné à être utilisé comme matériel, même avec des aspects décoratifs..

Dispositions particulières pour la protection des personnes ou de l'environnement :

Il est recommandé d'utiliser les informations recompilées dans cette fiche de données de sécurité comme données d'entrée dans une évaluation des risques des circonstances locales dans le but d'établir les mesures de prévention des risques nécessaires pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination de ce produit.

Autre législation :

Le décret-loi n° 220/2012 du 10 octobre, établit les dispositions nécessaires à l'application dans l'ordre juridique national du règlement (CE) n° 1272/2008, du Parlement européen et du Conseil, du 16 décembre, relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (règlement CLP), qui modifie et abroge les directives n°. Il modifie et abroge les directives 67/548/CEE, du Conseil, du 27 juin et 1999/45/CE, du Parlement européen et du Conseil, du 31 mai et modifie le règlement (CE) n° 1907/2006, du Parlement européen et du Conseil, du 18 décembre.

Décret-loi nr 293/2009 du 13 octobre 2009, qui assure l'exécution, dans l'ordre juridique national, des obligations découlant du règlement (CE) nr 1907/2006, du Parlement européen et du Conseil, du 18 décembre, sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH) et crée l'Agence européenne des produits chimiques.

Décret-loi nr. 33/2015 du 4 mars - Établit les obligations concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux, en assurant l'exécution, dans l'ordre juridique interne, du règlement (UE) 649/2012, du Parlement européen et du Conseil.

Décret-loi n° 41A/2010 du 29 avril modifié par le décret-loi n° 206-A/2012 du 31 août et par le décret-loi n° 19A/2014 du 7 février et par le DL 246-A/2015 du 21 octobre réglementant le transport routier et ferroviaire de marchandises dangereuses.


Le décret-loi n° 24/2012 consolide les exigences minimales pour la protection des travailleurs contre les risques pour la santé et la sécurité dus à l'exposition à des agents chimiques sur le lieu de travail et transpose la directive n° 2009/161/UE, de la Commission, du 17 décembre 2009.

Décret 73/2011 du 17 juin 2011 - fait la troisième modification du décret-loi 178/2006 du 5 septembre, transpose la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre, sur les déchets, et modifie plusieurs régimes juridiques dans le domaine des déchets modifié par Décret 73/2011 du 17 juin 2011 - fait la troisième modification du décret-loi 178/2006 du 5 septembre, transpose la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre, sur les déchets.

Décision de la Commission 2014/955/UE - Liste européenne des déchets

Règlement 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 relatif aux produits cosmétiques

Règlement (CE) 551/2009 de la Commission du 25 juin 2009 modifiant le règlement (CE) 648/2004 du Parlement européen et du Conseil relatif aux détergents, afin d'étayer ses annexes V et VI.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie: 26/7/2021 PAGE 15 SUR 16
	PRODUIT: V LIVING WHEEL CLEANER - NETTOYEUR DE JANTES	

Règlement (CE) 907/2006 de la Commission du 20 juin 2006 modifiant le règlement (CE) 648/2004 du Parlement européen et du Conseil relatif aux détergents, afin d'étayer ses annexes III et VII.

Décret-loi 49/2007 du 28 février 2007 établissant les règles d'application du règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique :

Le fournisseur n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique..

SECTION 16: Autres Informations

Législation applicable à la fiche de données de sécurité

Cette fiche de données de sécurité a été élaborée conformément à l'ANNEXE II - Guide pour l'établissement des fiches de données de sécurité du règlement (CE) n° 1907/2006 (règlement (UE) n° 2020/878)

Modifications concernant la fiche de données de sécurité précédente affectant les mesures de gestion des risques :

Non pertinent

Textos das frases contempladas na secção 2:

H290– Peut être corrosif pour les métaux

H318 – Provoque de graves lésions des yeux.

Texte des phrases visées à l'article 3 :

Les phrases indiquées ne se rapportent pas au produit lui-même, elles sont données à titre indicatif et se réfèrent aux différents composants qui figurent dans la section 3.

Règlement 1272/2008 (CLP) :

Acute tox 4: H302 – Nocif en cas d'ingestion.

Acute tox 4: H302+H332 – Nocif en cas d'ingestion+ Nocif par inhalation.

Aquatic Acute 1: H400 – Très toxique pour les organismes aquatiques

Aquatic Chronic 3: H412 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Carc 2: H351 – Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

Eye Dam 1: H318 – Provoque de graves lésions des yeux.

Eye Irrit 2: H 319 – Provoque une grave irritation oculaire.

Met Corr 1: H290 – Peut être corrosif pour les métaux

Skin Corr 1A: H314 – Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

STOT RE 2: H373 – Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

Procédure de classement :

Eye Dam 1 : Méthode de calcul

Conseils sur la formation :

Une formation minimale en prévention des risques professionnels est recommandée pour le personnel qui sera amené à manipuler ce produit, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité, ainsi que de l'étiquette/étiquetage du produit.


Principales sources de littérature :

<http://echa.europa.eu>

<http://eur-lex.europa.eu>

Abréviations et acronymes :

(ADR) Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 (IMDG) Code maritime international des marchandises dangereuses

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie: 26/7/2021 PAGE 16 SUR 16
	PRODUIT: V LIVING WHEEL CLEANER - NETTOYEUR DE JANTES	

(IATA) Association internationale du transport aérien
 (OACI) Organisation de l'aviation civile internationale
 (DCO) Demande chimique en oxygène
 (DBO5) Demande biologique en oxygène à 5 jours
 (BCF) Facteur de bioconcentration
 (LD50) Dose létale 50
 (LC50) concentration létale 50
 (CE50) concentration efficace 50
 (Log POW) logarithme du coefficient de partage octanol-eau
 (Koc) Coefficient de partage du carbone organique
 (CAS) Numéro CAS (Chemical abstracts service)
 (CMR) Cancérogène, métagène ou toxique pour la reproduction
 (DNEL) Niveau dérivé sans effet
 (CE) numéro EINECS et ELINCS
 (PBT) substance persistante, bioaccumulable et toxique
 (PNEC) Concentration prédite sans effet
 (PPE) Équipement de protection individuelle
 (STOT) Toxicité spécifique pour certains organes cibles
 (vPvB) Persistant, bioaccumulable et toxique ou très persistant, bioaccumulable et toxique

Ces informations sont transmises de manière confidentielle.

Les informations contenues dans ce document correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience du produit. Toutefois, elle ne constitue pas une garantie pour des caractéristiques spécifiques du produit et n'établit pas de contrat juridique.

Fin de la fiche de données de sécurité